

KUMULUS VAPE

Société Anonyme au capital de 123 958,90 euros
Siège social : 21 rue Marcel Mérieux 69960 CORBAS
752 371 237 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2021

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2021, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

A la date du présent rapport, la société KUMULUS VAPE (la « **Société** ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Access depuis le 28 mai 2019.

En date du 12 mars 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 1.190 euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 juillet 2018 portant le capital de 8.750 euros à 9.940 euros par la création et l'émission de 17 parts sociales au profit de la société VERBAL KINT.

En date du 23 avril 2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés a décidé la transformation de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme en Conseil d'Administration et a nommé en qualité d'administrateurs Monsieur Rémi BAERT, la société VERBAL KINT, Madame Astrid MENUT et Monsieur Sébastien ASTEGIANO.

La société MAZARS a, quant à elle, été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte susvisée a également procédé à la modification de la dénomination sociale de la Société jusqu'alors dénommé WEBSTORM en « KUMULUS VAPE ».

Enfin, l'Assemblée Générale a décidé la division du nominal avec multiplication corrélative du nombre des actions composant le capital social de la Société et l'élévation de la valeur nominale des actions par augmentation de capital par incorporation de réserves.

En conséquence, le capital social s'élevant à 9.940 euros, divisé en 142 actions de 70 euros de valeur nominale chacune a été divisé en 198.800 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale chacune.

Corrélativement, le capital social de la Société a été augmenté pour le porter à 99.400 euros, par l'incorporation directe au capital de la somme de 89.460 euros prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée "Autres réserves", et la création de 1.789.200 actions ordinaire nouvelles attribuées aux actionnaires à raison de neuf actions ordinaires nouvelles pour une action ordinaire ancienne.

En mai 2019, la Société a procédé au dépôt auprès d'Euronext d'un document d'information en vue d'une admission technique de ses actions sur le marché Euronext Access.

L'admission technique a eu lieu en date du 23 mai 2019, et la première cotation a été réalisée le 28 mai 2019.

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2019, en ses 18^{ème} et 15^{ème} résolutions, le Conseil d'administration, en date du 30 mai 2019 a décidé :

(ii) l'attribution de 12 713 actions gratuites au profit de salariés de la Société ; et

(ii) le principe d'une émission de bons de souscription d'actions représentant une enveloppe globale maximale de 178 887 BSA au profit de fournisseurs stratégiques (BSA fournisseurs), clients stratégiques (BSA Clients) et prestataires stratégiques (BSA prestataires) de la Société et a délégué tout pouvoir au président directeur général à l'effet de mettre en œuvre l'émission de BSA ;

En date du 15 octobre 2019, le Président Directeur Général a décidé de l'attribution des 178 887 BSA dans le but d'associer ces bénéficiaires aux performances futures de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société, réunie en date du 2 juin 2020, et agissant conformément à la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale réunie le 23 avril 2019, aux termes de sa 15^{ème} résolution, a constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par l'exercice de 85.500 BSA au prix unitaire de 2,34 euros, soit la création de 85.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 4.275 euros et une prime d'émission d'un montant de 195.795 euros, le capital social de la Société était porté de 99.400 euros à 103.675 euros correspondant à 2.073.500 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées.

Le Conseil d'Administration de la Société, réunie en date du 2 juin 2020, et agissant conformément à la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale réunie le 23 avril 2019, aux termes de sa 18^{ème} résolution, a constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par la création et l'émission de 12.713 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 635,65 euros, le capital social de la Société était porté de 103.675 euros à 104.310,65 euros correspondant à 2.086.213 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées.

Le Conseil d'Administration de la Société, réunie en date du 22 juin 2020, et agissant conformément à la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale réunie le 23 avril 2019, aux termes de sa 15^{ème} résolution, a constaté la réalisation d'une augmentation de capital complémentaire en rectification d'une erreur matérielle, par l'exercice de 500 BSA au prix unitaire de 2,34 euros, soit la création de 500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, représentant une augmentation de capital complémentaire d'un montant nominal global de 25 euros et une prime d'émission complémentaire d'un montant de 1 145 euros, le capital social de la Société était porté de 104 310,65 euros à 104 335,65 euros correspondant à 2.086.713 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées.

Le Conseil d'Administration de la Société, réunie en date du 15 décembre 2020, et agissant conformément à la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale réunie le 23 avril 2019, aux termes de sa 13^{ème} résolution, a décidé une augmentation de capital, par l'émission de 392.465 ABSA au prix unitaire de 6,37 euros, soit la création de 392.465 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal global de 19 623,25 euros et une prime d'émission d'un montant de 2 480 378,80 euros, le capital social de la Société était porté de 104 335,65 euros à 123 958,90 euros correspondant à 2.479.178 actions de 0,05 euro souscrites en totalité et intégralement libérées, dont la réalisation définitive a été constatée par décision du Président le 18 Décembre 2020.

2. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au 31 décembre 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 22 491 253 euros contre 10 551 671 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 144 584 euros contre 177 016 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 1 150 625 euros contre 169 370 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après un résultat exceptionnel de 2 019 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice net comptable de 825 695 euros contre un bénéfice de 77 546 euros pour l'exercice précédent.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

En effet, sur le marché B to C, les premières mesures de confinement, qui ont profondément bouleversé les habitudes des consommateurs, se sont traduites par un afflux de commandes et une augmentation des paniers moyens. Tout au long de l'exercice 2020, Kumulus Vape a su fidéliser la clientèle acquise au cours de cet épisode, et l'activité B2C du groupe a enregistré une croissance de plus de 70%. L'activité BtoB (ventes aux boutiques spécialisées) a quant à elle progressé de 128%.

Elle a notamment bénéficié du décret modifié du 14 mars 2020, incluant les magasins de cigarettes électroniques dans la liste des commerçants d'intérêt public, autorisés à ouvrir pendant les confinements. Cette reconnaissance des pouvoirs publics, importante pour le marché de la cigarette électronique, confirme son statut de premier substitut au tabac fumé.

Au regard de ces évolutions, l'exercice 2020 s'est achevé avec une croissance globale de 113%, déjà confirmée au cours des premiers mois de 2021, au cours desquels les bonnes pratiques sanitaires décrites plus haut continuent de s'exercer sans dérogation au sein de l'entreprise.

La société a pris dès le mois de février 2020 des mesures sanitaires strictes afin d'assurer la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs : équipements de protection, systématisation des mesures d'hygiène et de distanciation, travail à distance pour les personnels dont les fonctions le permettent. Ces décisions perdurent depuis lors et permettent d'assurer la continuité de l'activité et la qualité de services offerte aux clients tout en préservant la santé des équipes, priorité absolue des dirigeants.

Le coût de ces mesures de protection n'a pas eu d'impact financier significatif.

Les risques d'approvisionnement qui pesaient à l'origine de la crise sur les achats de matériels provenant pour près de 100 % de Chine ont été anticipés avec la constitution de stocks permettant de limiter les ruptures et d'assurer la meilleure disponibilité des produits. Cette réactivité combinée à l'adaptation de l'organisation ont permis de répondre à la demande sans dégrader les délais de livraison et la qualité du support aux clients. La capacité de production des fabricants chinois a depuis lors retrouvé son plein potentiel.

C. Activité en matière de recherche et de développement

L'activité de la Société en matière de recherche et développement s'est articulée autour de deux axes principaux : la conception de nouveaux produits de la vape ainsi que la création ex nihilo d'un logiciel de pricing et d'analyse de données pour le marché de la cigarette électronique.

Les recherches de la Société pour la commercialisation de nouveaux produits de la vape se sont principalement concentrées sur la formulation de consommables (e-liquides) innovants. Cet axe de développement a ainsi abouti à une étude approfondie des effets d'une macération des e-liquides réalisée en fûts de chêne. Les efforts de R&D produits en ce sens ont été menés en étroite collaboration avec Le Laboratoire Basque, laboratoire indépendant, ainsi qu'avec un tonnelier Meilleur Ouvrier de France. Ces recherches ont permis la création d'une gamme de consommable dont les qualités gustatives ont fait l'une des meilleures ventes de l'année écoulée.

La création d'un logiciel de pricing répondait quant à elle à la nécessité de mettre au point des outils de mesure automatisés susceptibles de faciliter le pilotage de l'activité commerciale de l'entreprise. La Société a donc conçu un outil capable d'extraire du contenu des principaux sites spécialisés dans le domaine de la cigarette électronique. Celui-ci permet notamment d'opérer une veille concurrentielle pour ajuster la politique tarifaire de façon dynamique, en simulant notamment des connexions B2B sur les sites de concurrents grossistes. Aujourd'hui, les performances offertes par cet outil suscitent l'intérêt de plusieurs grandes marques internationales. La conception d'un outil d'analyse plus globale, sur la base de ce premier module de *dynamic pricing* et des importants volumes de données dont dispose la société, est donc à l'étude.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous vous informons du projet de transfert des actions de la Société admis actuellement sur le marché Euronext Access vers le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

A ce titre, un document d'information a été préparé par la Société et ses conseils.

Il est envisagé un accord du Conseil d'Euronext validant le projet d'admission sur Euronext Growth sur le mois de mai 2021.

A ce stade, il est envisagé concomitamment de procéder à une levée via une offre au public et une cession réalisée par Monsieur Rémi BAERT dont les montants ne sont pas encore définitivement arrêtés.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous des informations concernant les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

1. factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Article D441- 4 I 1° - factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D441- 4 I 2° - factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	172					14	358,00					38,00
Montant total des factures concernées HT	918 470,00 €	84 330,00 €	- €	- €	- €	84 330,00 €	420 447,13	20 162,61 €	4 247,38 €	9 137,86 €	17 729,97 €	51 277,82 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	4,74%	0,43%	0%	0%	0%	19 393 060,00 €						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							1,87%	0,09%	0,02%	0,04%	0,08%	22 491 253,00 €
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	- délais légaux (30 jours)											- délais légaux (30 jours)

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne possède aucune filiale ni participations dans aucune autre société à la date du présent rapport.

III. RESULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 22 491 253 euros contre 10 551 671 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 22 697 065 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 18 058 497 euros contre 8 208 338 euros pour l'exercice 2019.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 780 802 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 66 164 euros contre 46 580 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 052 757 euros et le montant des charges sociales s'élève à 305 855 euros pour un effectif salarié moyen s'élevant, en 2020, à 32 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 256 884 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 21 552 481 euros contre 10 550 585 euros pour l'exercice 2019.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 144 584 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 6 041 euros (-7 646 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 150 625 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 2 019 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 326 949 euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice net comptable de 825 695 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 590 148 euros contre 2 849 129 euros pour l'exercice 2019.

B. Affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 825 695,26 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice	825 695,26 euros
A la réserve légale à hauteur de	1 580,89 euros
Le solde	824 114,37 euros
en totalité, au compte « Autres réserves » dont le montant serait ainsi porté à 1 454 340,20 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 4 716 977,79 euros.

C. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 389 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique au taux de droit commun.

E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 10 551 671 euros en 2019 à 22 491 253 euros en 2020, soit une progression de +113%. Cette croissance est une nouvelle fois totalement organique.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 2 847 976 euros au 31 décembre 2020 (1 638 171 euros au 31 décembre 2019) avec une forte augmentation des emprunts.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2020 s'élève à 3 000 189 euros contre 216 135 euros au 31 décembre 2019.

Le résultat courant avant impôt ressort à 1 150 625 euros et le résultat net à 825 695 euros.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 4 716 978 euros de capitaux propres, une trésorerie en progression de 2 784 054 euros s'élevant ainsi à 3 000 189 euros (216 135 euros à fin 2019) et une dette financière limitée de 922 970 euros.

IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposé.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour la Société : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

	Type de risque	Descriptif	Impact	Probabilité du risque	Gestion du risque
1	Règlementation	Evolution néfative de la réglementation encadrant la commercialisation des produits de la cigarette électronique, notamment au niveau européen	Très significatif	5%	Activités de lobbying (institutionnels, presse, élus locaux etc.)
2	Sanitaire	Révélation d'effets secondaires inattendus de certaines molécules	Très significatif	5%	Sélection drastique des fournisseurs, contrôles qualité stricts etc.
3	Fournisseurs	Dégradation des relations avec les principaux fournisseurs de matériel et consommables de cigarette électronique	Significatif	10%	Diversification du nombre de fournisseurs (90 aujourd'hui) et entretien de relations commerciales courtoises
4	Technologique	Incapacité de l'entreprise à s'adapter aux évolutions technologiques du commerce en ligne ; défaillances des systèmes informatiques	Significatif	10%	Création d'outils de veille concurrentielle, recours à des experts qualifiés, formation continue de l'équipe interne de développeurs
5	Départ de personnes clés	Perte du fondateur de l'entreprise (et des personnes clés de l'équipe dirigeante)	Significatif	10%	Fidélisation de l'équipe dirigeante
6	Clients	Perte financière en cas de manquement d'un client à ses obligations contractuelles	Modéré	15%	Augmentation de la part des commandes B2B payées comptant ou à échéance très brève ; mise en place de relances automatisées
7	Concurrence	Incapacité de la Société à s'adapter aux pratiques agressives de la concurrence	Modéré	20%	Mise en place d'outils de veille concurrentielle pour adapter l'offre de la Société à l'offre marché
8	Forte croissance	Incapacité de la Société à s'adapter à sa forte croissance	Modéré	10%	Déménagement dans des locaux capables d'encaisser un CA de 80M€
9	Taux et devises	Perte liée aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change	Modéré	30%	Mise en place d'une couverture du risque sur l'essentiel des transactions effectuées dans des devises autres que l'Euro
10	Insatisfaction vis-vis du SAV	Impact négatif d'une réponse inappropriée du SAV aux interrogations des clients	Faible	1%	Gestion des avis clients vérifiés et certifiée conforme à la norme NFZ74-501 "avis en ligne" et au référentiel de certification NF522 depuis le 28 Mars 2014

V. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Au 31 décembre 2020, la dette financière de la Société est majoritairement constituée de dettes bancaires contractées auprès du CIC RHONE CENTRE ENTREPRISES avec les caractéristiques suivantes :

Un prêt professionnel au capital restant dû au 31/12/2020 de 133.974,32 € avec une échéance mensuelle de 8 453,10 € jusqu'au 15/10/2021. Taux fixe (hors assurance) de 0,65%.

Un prêt professionnel au capital restant dû au 31/12/2020 de 183 946,73 € avec une échéance mensuelle de 8 456,34 € jusqu'au 15/04/2022. Taux fixe (hors assurance) de 0,65%.

Compte tenu de la crise sanitaire, la société a obtenu deux prêts garantis par l'Etat pour un montant global de 600.000 €.

VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

VII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2020 :

	Nombre d'actions	% du capital
Rémi BAERT	1 082 626	43,67%
ROKH VISION (Amaury DUPOUEY)	587 788	23,71%
Astrid MENUT	225 000	9,07%
Autres	4	n.s
Flottant	583 760	23,54%
Total	2 479 178	100,00 %

B. Auto détention – Programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2020, la société ne détient aucune action dite auto détenue.

Sur l'exercice, aucune action n'a été achetée ou vendue.

Aucun contrat de liquidité n'a été conclu à ce jour.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : MLVAP / FR0013419876

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2020.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trente (30,00) euros par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : sept millions quatre-cent trente-sept mille cinq cent dix (7 437 510) euros, hors frais et commissions.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

VIII. OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

IX. PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2020.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2020, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2019, en sa 18^{ème} résolution, le Conseil d'administration, en date du 02 juillet 2020 a décidé l'attribution de 4 976 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 02 Juillet 2020 et jusqu'au 02 Juillet 2021
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours mandataires sociaux et/ou salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 02 Juillet 2021 et jusqu'au 02 Juillet 2022.
-
- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière

XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé,

et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 avril 2019, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2019 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Toutefois, et conformément à la 3^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Au terme du tirage au sort susmentionné, il convient de proposer à l'Assemblée Générale à tenir le renouvellement du mandat de Madame Astrid MENUT, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

3. Rémunération allouée aux administrateurs

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de douze mille (12 000,00) euros afin de rémunérer les administrateurs (indépendants) au titre de l'exercice en cours et

des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

C. Procédures de contrôle interne

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

Informations comptables et financières :

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant (RETOUT & Associés Rhône-Alpes, 47 Rue de la République - 69002 LYON).

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Au contraire, la Société est soucieuse des problématiques d'environnement et de développement durable et s'engage fortement dans une démarche RSE aboutie, qui inclue notamment un processus complet de recyclage de ses matières premières (carton notamment, mais aussi accus et piles) ; une sensibilisation de ses fournisseurs chinois à la problématique du suremballage ; ou bien encore des initiatives novatrices comme en témoigne la récente signature d'un accord de partenariat avec

l'association Coeur2Bouchons, qui permet à la Société de proposer à ses clients le recyclage et la transformation éthiques des bouchons de plastique des consommables distribués (fioles d'e-liquide).

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Corbas,
Le 19 avril 2021

Le Conseil d'Administration

KUMULUS VAPE

Société anonyme au capital de 123958.90 euros

Siège social : 21 Rue Marcel Mérieux

69960 CORBAS

752 371 237 RCS LYON

Tableaux financiers

Tableau financier	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	123 958,90	99 400	8 750	8 750	7 000
b) Nombre d'actions émises	2 479 178,00	1 988 000	125	125	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0	0	0	0
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	22 491 253,01	10 551 671	6 506 127	3 012 667	1 400 956
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	1 319 453,00	244 239	437 073	180 254	50 231
c) Impôt sur les bénéfices	326 949,00	18 966	83 342	38 427	-805
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	825 695,00	77 546	282 100	136 805	48 735
e) Résultat distribué	0,00	0	0	0	0
f) Participation des salariés	0,00	0	0	0	0
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,40	353 731	141 827	51 036	353 731
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,33	282 100	136 805	48 735	282 100
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0	0	0	0
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00				
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00				
c) Par exercice de droits de souscription	0,00				
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	32,00	24	18	9	3
b) Montant de la masse salariale	1 052 756,00	750 593	525 654	222 143	116 831
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	305 855,00	246 047	144 561	59 522	45 528

